



Date de la convocation
31/10/2023

En exercice	Présents	Votants
14	12	12

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2023-57 Désaffectation et déclassement du domaine public et cession de la parcelle ZV 252 située rue des Marronniers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de novembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, Cédric GAUTHIER, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absent excusé : Mme BIGOT Valérie,

Absent non excusé : M.TYTGAT Loïc

Mme LANDRÉ Béatrice a été désignée secrétaire de séance ;

Mme le Maire informe que la commune a déloté la parcelle cadastrée ZV 203 d'une superficie de 2 923m² en 4 lots pour les vendre en terrain à bâtir.

M. Yohann DESAUNAY s'est proposé pour faire l'acquisition du lot 3 cadastré ZV 252.

Une acquisition au prix de 34 150 € HT, conforme à la délibération n° 2021-41 du 8 juillet 2021 fixant les prix des lots. Les frais afférents à l'acte translatif de propriété sont, comme il est d'usage, à la charge de l'acquéreur.

La parcelle cadastrée ZV 252 relevant du domaine public, il y a lieu de constater, préalablement à la vente, sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir constater la désaffectation, prononcer le déclassement du domaine public communal et autoriser la cession de la parcelle cadastrée ZV 252 et située rue des Marronniers, et autoriser Mme le Maire à signer l'acte authentique de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

CONSIDERANT :

- Que la parcelle cadastrée ZV 252 est issue de la division de la parcelle ZV 203,
- Que M. Yohann DESAUNAY a souhaité en faire l'acquisition,
- Que cette parcelle, d'une superficie de 684 m², n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la Commune d'Azé,
- Qu'une proposition de cession au prix de 34 150 € H.T., conforme à la délibération prise par la commune fixant les prix des lots et a été acceptée,

- Que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle ZV 252 située rue des Marronniers – 41100 AZE,
- 2.- autorise la cession par la Commune d'Azé de ladite parcelle au profit de M Yohann DESAUNAY
- 3.- précise que cette cession interviendra au prix de 34 150 € H.T. et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- 4.- autorise Mme le Maire
- 5.- précise que la recette en résultant sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits des cessions d'immobilisations) du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



LANDRE Béatrice